

PN-ABN-126

80008



INSTITUTE FOR DEVELOPMENT ANTHROPOLOGY

99 COLLIER STREET, P.O. BOX 2207, BINGHAMTON, NEW YORK 13902 USA

Telephone (607) 772-6244 FAX (607) 773-8993 Telex 932433 Cable DEVANTHRO BINGHAMTON NY

IDA Working Paper No. 48

**Réinstallation à Manantali au Mali:
à court terme, un succès; à long terme,
des problèmes**

par

Michael M Horowitz, Dolores Koenig,
et Curt Grimm

juillet 1990

Ce document est édité par l'Institut pour l'Anthropologie du Développement (Institute for Development Anthropology, IDA) et concerne des travaux réalisées dans le cadre de l'Accord de Recherche Coopérative sur les Etablissements Humains et l'Analyse des Systèmes de Ressources Naturelles (SARSA), No. DAN 1135-A-00-4068-00, entre Clark University et l'Institute for Development Anthropology, financé par l'Agence du Gouvernement des Etats-Unis pour le Développement International, Bureau de la Science et de la Technologie, Office du Développement Rural et Institutionnel, Division du Développement Rural et Régional. Les opinions et les interprétations présentées dans ce document sont celles de l'auteur et ne doivent être attribuées ni à l'Agence pour le Développement International (USAID), ni à des personnes travaillant pour elle, ni à l'Agence, ni au Gouvernement de la République du Mali.

**Réinstallation à Manantali au Mali:
à court terme, un succès; à long terme, des problèmes**

par

Michael M Horowitz, Dolores Koenig, et Curt Grimm¹

Ce rapport traite du déménagement obligatoire d'environ 10 000 personnes dans le sud-ouest du Mali, leurs villages d'origine et leurs terres de production ayant été inondés par la retenue d'eau, en amont du barrage de Manantali. La discussion se base, d'une part, sur les recherches effectuées sur le terrain pendant la période de transfert, et, d'autre part, sur deux évaluations faites après que la réinstallation ait été terminée, en 1987. Etant donné qu'il risque de s'écouler cinq ans, ou plus, après les déplacements pour qu'une nouvelle installation devienne effective, il serait prématuré de vouloir déterminer les impacts du déménagement sur la population locale et sur l'environnement; mais il y a suffisamment de données pour s'autoriser à faire certaines conclusions préliminaires, de même que des suggestions sur la façon dont on aurait pu améliorer le processus.

La réinstallation et la recherche ont été financées par l'Agence Américaine pour le Développement International (l'USAID) à Bamako. Les travaux de recherche ont été menés par l'Institut pour l'Anthropologie de Développement (IDA) dans le cadre de l'Accord de Recherche Coopérative sur les Etablissements Humains et l'Analyse des Systèmes de Ressources Naturelles (SARSA). Bien que l'USAID n'ait pas de politique de réinstallation officielle, à l'inverse de la Banque Mondiale (Cernea 1988), le projet s'est fondé sur un examen de la théorie de la réinstallation, s'appuyant surtout sur les travaux de Thayer Scudder (1981). Après le rejet d'une proposition européenne qui visait à réinstaller les populations en les agglomérant dans quelques grandes villes où les économies d'échelle auraient justifié la construction d'écoles et la mise en place de services médicaux, les objectifs du projet étaient de réinstaller les villages en tant qu'entités indépendantes, de faire intervenir les populations dans le choix des nouveaux lieux, et de rétablir les systèmes de production existants. La réinstallation a été exécutée par une division de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie (DNHE), appelée Projet Réinstallation des Populations de Manantali (PRM). A long terme, il s'agissait de voir si les populations avaient pu rétablir les systèmes de production et la qualité de la vie en vigueur avant le projet. Sur la base des données disponibles, nous pouvons affirmer que le cas de Manantali est l'un des rares succès en matière de réinstallation involontaire. Toutefois, bien que le planning de la réinstallation a incorporé quelques-uns des éléments sophistiqués issus de la recherche réalisée à partir d'autres travaux de réinstallation de grande échelle, il restait un certain nombre de faiblesses au moment de la réalisation. Les trois défauts principaux sont (a) l'absence de plan cohérent pour le développement futur de la région; (b) le manque de participation, dans le processus de prise de décisions, malgré les bonnes intentions, de la part des populations transférées et d'accueil dans toutes les phases de planification et de réalisation du projet; et (c) une compréhension déficiente des systèmes de production

existants, si bien que, dans un certain nombre de villages transférés, la superficie des terres utilisables mises à la disposition des populations réinstallées ne s'est pas montrée appropriée pour l'utilisation des ressources à long terme. Le projet de réinstallation a également rencontré des problèmes de délai et de qualité dans la construction des sites, (voir Rapport d'Évaluation de Projet Mi-Parcours) mais l'évaluation de ces problèmes dépasse les limites de cette analyse.

Le barrage

La construction du barrage de Manantali s'est terminée en 1988; elle faisait partie d'un plan général conçu et coordonné par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (l'OMVS), le but étant de contrôler le courant du fleuve afin de rendre les pays membres moins vulnérables à la sécheresse, d'augmenter la production alimentaire et d'améliorer les performances économiques en général (voir carte 1). En voici les principaux objectifs:

(1) maintenir les eaux du fleuve à un niveau suffisamment élevé pour permettre, sur toute l'année, l'irrigation des 375 000 hectares estimés, dont 240 000 sont situés sur la rive gauche du fleuve au Sénégal, 125 000 sur la rive droite en Mauritanie et le reste au Mali;

(2) avoir une réserve d'eau suffisante permettant, tout au long de l'année, de naviguer de St Louis, qui se trouve à l'embouchure du fleuve, jusqu'à Kayes, donnant ainsi au Mali (pays dépourvu de côte) l'accès direct à la mer;

(3) générer chaque année une moyenne de 800 gigawatts d'électricité. En plus, il est prévu que le barrage augmente le niveau des eaux dans le Lac de Guiers et qu'il fournisse de l'eau potable à la région de la Vallée du Sénégal et à la ville de Dakar. Aucun des bénéfices anticipés, à l'issue de plus d'un demi-milliard de dollars investis à ce jour, n'iront à la population de Manantali dont le recasement a été forcé², la réinstallation visant à remettre en place les systèmes de production et le niveau de vie tels qu'ils étaient avant la construction du barrage, non pas à les améliorer.

Le coût actuel de l'infrastructure du barrage de Manantali, un total de plus de 500 millions de dollars (sur les 800 millions de prévus) a été couvert par un prêt venant d'un consortium de donateurs arabes et européens (l'Arabie Saoudite, le Koweït, Abou Dhabi, la Banque Islamique de Développement, l'Iraq, l'Allemagne, la CEE, l'Italie et la France), la Banque Africaine de Développement, le Canada et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Le gouvernement des Etats-Unis (USAID) a accepté de financer une partie de la réinstallation de Manantali, soit à peu près 18 millions de dollars, auxquels ont été ajoutés une contribution de 5 millions de dollars du Programme Alimentaire Mondial et 3 millions de dollars venant du gouvernement du Mali³.

Le réservoir de retenue d'eau à Manantali s'étend jusqu'à 70 km (approximativement) au sud du barrage. Il a forcé environ 10 000 personnes venant de 31 villages à se déplacer; le plus grand de ces villages comptait à peu près 900 habitants, avec une moyenne de 350 habitants par village, et au moins 12 hameaux satellites, mais distincts géographiquement. La proposition européenne initiale pour la réinstallation (Groupement Manantali 1978) avait

envisagé la création de 11 villages qui, à une exception près, auraient tous été de taille nettement plus importante que la taille moyenne des villages, et parmi lesquels quatre auraient été de 30 à 200 pourcent plus grands que le plus grand village existant alors.

Les études préliminaires sur le terrain réalisées pour l'USAID et le Gouvernement de la République du Mali (GRM) indiquèrent que la plupart des villageois étaient opposés à être agglomérés dans les nouveaux sites avec des personnes venant de villages différents du leur. Pendant la période même du transfert, aucun des villages préexistants n'a choisi de se joindre à un autre village. Plusieurs se sont divisés, accélérant peut-être le processus normal de segmentation des villages. D'un autre côté, plusieurs hameaux ont choisi de se joindre à des villages plutôt que de rester des entités séparées. Des 44 sites résidentiels reconnus avant le transfert, on est officiellement passé à 29 villages nouveaux, cinq fractions de village, qui ont choisi de s'établir toutes seules, et un hameau (voir carte 2).

Le GRM et l'USAID ont examiné plusieurs possibilités d'indemnisation des populations réinstallées:

"L'alternative finalement adoptée... a été de garder la quantité de travail physique requise des populations transférées à un niveau raisonnable, tout en leur demandant de participer à la fois à la planification et à la réalisation du projet, ce qui inclut la reconstruction des villages dans le cadre de la réinstallation. Ainsi (et à l'exception de l'aide technique), l'Unité du Projet de Réinstallation (UPR) passera des contrats pour les services et les matériaux nécessaires au défrichage des sites des nouveaux villages et des champs à cultiver; pour établir des voies d'accès, des points d'eau et des hangars, et rétablir l'infrastructure sociale et administrative; pour former les villageois au maintien des pompes et les aider à reconstruire leurs maisons; pour déménager les villageois et leurs possessions; pour transporter les produits du Programme Alimentaire Mondial (PAM); et pour construire les bureaux et les logements nécessaires pour le personnel du projet. En même temps, l'UPR demandera aux villageois qu'ils aident à reconstruire leurs logements. Les matériaux pour la construction des greniers (à céréales), des latrines, des corrals, des poulaillers, des murs d'enceinte, des clôtures de jardin, des mosquées et des marchés seront fournis aux villageois, mais ils devront les bâtir eux-mêmes⁴. Le projet comprend le défrichage de la brousse et des gros arbres non-productifs qui se trouvent dans les nouveaux champs, mais les agriculteurs devront faire le nécessaire pour emblaver ces nouveaux champs selon les techniques traditionnelles".

Au moment de la réinstallation, il y a eu trois entreprises de suivi distinctes. Premièrement, la PRM a collecté, à partir d'un échantillon de villages et de foyers transférés, une série d'indicateurs socio-économiques, à intervalles réguliers, et le personnel de l'Institut pour l'Anthropologie du Développement (IDA) a apporté une assistance de recherche pour la conception, la collecte et l'analyse de ces données. Deuxièmement, un

chercheur de l'IDA, Curt Grimm, qui a passé presque deux ans sur le terrain et qui a apporté une assistance générale au PRM, en tant que participant et observateur, a entrepris une étude sur les conflits et le régime foncier relatifs à la réinstallation. Troisièmement, une organisation de recherche malienne, l'Institut des Sciences Humaines (ISH), a effectué des études de court terme sur le rétablissement du système de production à Manantali. L'IDA a travaillé avec l'USAID pour préparer les termes de référence pour cette étude et pour évaluer les dossiers d'offres; d'autre part, les équipes de l'IDA qui étaient sur le terrain ont apporté, de façon non officielle, leur assistance de recherche à l'ISH.

Evaluation du projet

On peut juger du succès d'un projet de réinstallation par la capacité des populations réinstallées à prendre en charge et à contrôler leur propre futur, selon des augmentations du revenu et de la productivité acceptables du point de vue social et environnemental. Scudder (1981) suggère qu'il s'agit d'un long processus qui peut demander jusqu'à plusieurs années et un certain nombre d'antécédents pour se réaliser. Comme il ne s'est écoulé que trois années depuis la réinstallation du premier groupe, il est trop tôt pour faire ce genre d'évaluation sur le Projet de Réinstallation de Manantali. Toutefois, nous pouvons indiquer si les antécédents nécessaires sont mis en place et faire quelques prédictions modestes se basant sur les réponses aux questions suivantes.

(1) Est-ce que les ressources dans la zone de réinstallation sont suffisantes pour rétablir le niveau de vie antérieur?

(2) Quel type d'autonomie est-ce que les populations d'accueil et les populations transférées ont si le processus de réinstallation est orienté vers leur propre avantage?

(3) Quel est le type d'infrastructure de développement mis en place pour faciliter une croissance économique équitable et qui puisse continuer?

Avant la construction du barrage, la population de Manantali, les Malinké du fleuve Bafing (ou bien les Bafingois),⁵ vivaient dans une des régions d'habitation les plus isolées du Mali, la densité de population étant inférieure à cinq habitants au kilomètre carré (USAID 1984, Annexe 7.4:6). Leur isolement était lié à une économie qui combinait l'agriculture sèche de subsistance avec une petite production commerciale d'arachide et de tabac, la chasse et la récolte d'une gamme considérable de ressources locales pour l'alimentation et l'artisanat, et l'élevage. Les terres arables et d'autres ressources naturelles dans les sites de la réinstallation doivent suffire à la population pour "rétablir" leur ancien mode de vie.

Il est vrai que la réplique des ressources existantes n'est pas le seul moyen de "maintenir leur niveau de vie actuel" (USAID 1984, Annexe 8.4:2). Il est possible que de nouvelles ressources compensent la perte d'anciennes ressources; mais cette stratégie nécessite qu'on fasse des plans de substitution qui, normalement, figureraient dans le contexte d'un projet de développement. Les études de faisabilité effectuées dans le cadre du Projet de Réinstallation de Manantali n'ont pas analysé de façon précise quelles

pourraient être les ressources perdues et comment les remplacer; et on a rarement envisagé de nouvelles ressources de façon explicite (par exemple, on a équipé les villages de la réinstallation de nouveaux points d'eau et de nouvelles pompes).⁶

Alors qu'on a procuré aux villages assez de terres pour répondre aux besoins immédiats de l'agriculture et de l'élevage, de même qu'aux besoins de stockage, on n'a pas prêté suffisamment d'attention aux longues périodes de jachère que demande le système de production; par conséquent, si on considère la taille actuelle de la population, et sans tenir compte de la croissance, il n'y a pas assez de terres disponibles à proximité des villages. Quelques-uns des villages au centre de la principale région de réinstallation se trouvent déjà trop près les uns des autres, et les disputes entre les villages à propos des pâturages et des chemins empruntés par les animaux ont commencé. De toute évidence le maintien à long terme de l'agriculture extensive basée sur la mise en jachère des terres est risquée; curieusement, le Document du Projet (USAID 1984) avait explicitement exclu du projet les terres en jachère.

L'USAID avait décidé de ne pas introduire de programme de développement pendant la réinstallation: "[il avait été décidé d'éviter] d'introduire toute activité économique nouvelle ou innovatrice, surtout en ce qui concerne la production des cultures et de l'élevage, jusqu'à ce que deux ans (au moins) se soient écoulés après le transfert" (USAID 1984:12). Apparemment, cette décision était fondée, du moins en partie, sur une mauvaise interprétation des études comparatives de Scudder sur la réinstallation involontaire, dans lesquelles il soulignait un conservatisme persistant et une opposition à prendre des risques chez les populations, dans les premières années de réinstallation. Les deux années en question sont maintenant passées et l'USAID ne semble pas envisager de nouveaux programmes de développement dans la région, préférant concentrer ses efforts sur des régions de plus grande facilité d'accès et moins complexes à diriger. Il est possible qu'il y ait un intérêt pour le développement local venant d'Italie, d'Allemagne et peut-être d'autres donateurs. Cependant, l'objectif officiel du Projet de Réinstallation de Manantali était uniquement de *remplacer* les ressources existantes et de reproduire le niveau de vie. Le fait que la terre et l'eau soient disponibles pour satisfaire les besoins immédiats du système de production rejoignait le projet, mais on s'aperçoit déjà qu'elles sont insuffisantes; et on n'a pratiquement pas prêté attention à d'autres ressources.

Au moment où la réinstallation s'accomplissait, il est survenu une nouvelle organisation malienne, le Projet pour la Réinstallation des Populations de Manantali (PRM), qui a dominé toutes les interventions de développement dans la région: par rapport aux autres agences du GRM qui, normalement, étaient responsables du développement, elle disposait d'un personnel plus nombreux, de moyens de transport mieux adaptés et de fonds plus importants. Quand la réinstallation sera terminée, le PRM devrait transmettre certaines activités à ces autres agences, même si, en fait, le transfert a été lent. Le manque de coordination dans la planification du développement de la région n'a certainement pas facilité le transfert des responsabilités. Le PRM a donné aux villages des pompes et des puits, mais n'a pas systématiquement complété la formation sur l'hygiène et le système

sanitaire associés aux points d'eau. La majorité de la population réinstallée n'a pas eu accès à cette formation, qui devrait être une composante essentielle des installations de points d'eau potable.

A la fin de 1987 et au début de 1988, le PRM, en collaboration avec l'administration malienne et le parti politique national (UPDM), a établi des comités de gestion, de surveillance et d'entretien des points d'eau dans chaque village. La plupart de ces comités sont inefficaces. Ils sont peu disposés à prendre en charge l'entretien des points d'eau et cela est lié au fait que, avant le transfert, on avait dit aux futurs réinstallés que le gouvernement leur procurerait des points d'eau, mais on ne leur avait pas mentionné qu'ils auraient à assumer les coûts de l'entretien. Une volontaire du Corps de la Paix travaille depuis le début de 1988 sur les problèmes de santé, d'eau, du sanitaire et de développement communautaires, en coopération avec le PRM; et il est prévu que trois autres volontaires soient bientôt affectés à d'autres agences du GRM, pour s'occuper de foresterie et de jardinage. Cependant, leur travail se poursuivra dans l'absence de plan de développement post-réinstallation.

Ce manque d'attention pour une planification à long terme du développement de la région est à la fois contraire aux recommandations de Scudder (1981) sur les projets de réinstallation et aux directives développées par la Banque Mondiale (Cernea 1988). A mesure que le PRM se retire, il est possible que les services régionaux des organisations nationales du gouvernement, telles que le service de vulgarisation agricole, le service de l'élevage et le service des eaux et forêts, deviennent des conduits pour les activités de développement du GRM, ainsi que pour celles financées par des donateurs dans la région.

Terres de cultures. Dans le cadre des projets de réinstallation involontaire, celle de Manantali est certainement une des plus heureuses, car la région dans laquelle les villages ont été reconstruits, juste en aval du site du barrage et à une distance raisonnable de la plupart des anciens villages, possède des sols fertiles, une pluviométrie suffisante et la densité de la population d'accueil y est très modeste. Le fait que la population d'accueil soit relativement clairsemée a réduit, mais n'a pas éliminé, les conflits avec les nouveaux occupants.

Pour quelles raisons Manantali a-t-il été favorisé par ce qui est apparu comme une grande région peu éloignée, propice à l'occupation? L'explication relève en partie de l'écologie et en partie, peut-être même principalement, de l'histoire et de la politique.

Des villageois ont suggéré que la structure du sol en aval du barrage ne supporte pas très bien les puits traditionnels (creusés), dont les murs s'affaissent facilement dans cette région. Pour le moment le problème a été résolu par le projet avec des forages et des puits citernes. Il y a un facteur écologique plus important qui explique cette occupation clairsemée des terres en aval: l'étroitesse relative de la plaine alluviale par rapport à la largeur qu'elle avait en amont du barrage. Le réservoir couvre maintenant à peu près toutes les terres fertiles que cultivaient les Malinké du Bafing avant le transfert.

Mais les facteurs socio-politiques semblent expliquer de façon plus convaincante l'occupation initiale du sol et la réticence que les villageois montraient au début à déménager en aval. Les limites du terroir traditionnel des Malinké du Bafing se situent à peu près 25 kilomètres au nord, c'est-à-dire en aval, du site du barrage. C'est là que commence la région des Khassonké du Bambouk qui sont musulmans et plus hiérarchisés, avec ses mosquées proéminentes que l'on ne voit pratiquement nulle part dans les secteurs habités par les Malinké du Bafing (Samake et al. 1987). Même si les sols et les précipitations sont favorables, il reste qu'une expansion au nord des Malinké entraîne, d'une part, l'abandon de la région d'origine politique qui leur est familière, avec son organisation sociale un peu plus égalitaire et son culte des ancêtres du village, et, d'autre part, l'adoption d'une position sociale subordonnée dans le Bambouk, socio-économiquement plus différencié et qui subit bien plus l'influence de l'islamisation. L'inondation de la région amont n'a pas laissé beaucoup de choix aux Malinké, si ce n'est la colonisation de la région frontière.

D'où une situation curieuse. Les villages qui avaient pris assez tôt leurs décisions concernant la réinstallation, et qui avaient choisi de rester dans les limites du terroir du Bafing, s'exposent à la concurrence, au début, pour les terres se trouvant à proximité des sites de construction des villages. alors que ceux qui se sont décidés tardivement (à cause, par exemple, d'une mauvaise information sur la hauteur éventuelle du réservoir) et qui, par conséquent, ont dû s'installer à l'extérieur du Bafing, bénéficieront pendant longtemps d'un accès à la terre plus favorable, mais dans une région qui pourrait renforcer les pressions visant à augmenter la stratification interne et l'identification à l'Islam.

En se référant à une enquête effectuée par l'Institut d'Economie Rurale malien, le PRM a employé des villageois pour défricher 0,8 hectares de terres arables pour chaque membre âgé de 8 ans ou plus, dessinant, là où la topographie le permettait, un grand périmètre rectangulaire pour chaque village réinstallé. Les administrateurs du projet avaient supposé que les résidents se chargeraient de la subdivision par famille à l'intérieur de ces périmètres villageois. Cependant, et pour toutes ces nouvelles localités, les villageois ont demandé au PRM de procéder à la division au niveau des familles, de crainte sinon que la distribution ne soit pas équitable et se fasse en faveur des personnes les plus puissantes et les plus influentes. Quand bien même le PRM s'est chargé de faire une distribution équitable, les villageois les plus influents, parce qu'ils faisaient partie d'une grande famille ou bien parce qu'ils avaient la possibilité d'embaucher, ont commencé à s'accaparer des droits sur des terrains non attribués situés dans la brousse, près du village. Il s'agit d'une situation critique surtout dans un groupe de villages qui ne possèdent pas assez de terres pour permettre un cycle agricole complet avec une jachère qui dure 14 ans. Les familles qui manquent de moyens pour défricher des terres qui se trouvent à l'extérieur du périmètre seront obligés de parcourir une distance considérable entre le village et les nouveaux champs, peut-être devront-ils aller en dehors de la plaine alluviale, ce qui représente, à long terme, un désavantage. Du fait qu'il n'y a pas d'émigration et qu'on n'introduit pas de technologie nouvelle productive et accessible, le taux de croissance de la population, actuellement estimé à 2,5 % dans la région, intensifiera le problème. Jusqu'en août 1989

le GRM n'a essayé qu'une seule fois de promouvoir de nouvelles cultures ou de nouvelles pratiques agricoles: l'ODIPAC s'est efforcée d'introduire du maïs amélioré dans quelques villages. C'est une culture qui demandait une fertilisation considérable, et les producteurs n'ont pas trouvé de marché.

La façon de procéder du PRM, c'est-à-dire de défricher une grande zone pour chaque village qui est ensuite divisée en parcelles par famille a conduit à un rapprochement physique des parcelles agricoles plus important que ce qu'il était avant la réinstallation. La visibilité mutuelle résultant de cette plus grande proximité semble entraîner chez les habitants d'un même village, ainsi qu'entre les villages voisins, une concurrence dans la production agricole. Les agriculteurs se rendent facilement compte de l'état des champs des autres et ils se font concurrence pour la qualité et la quantité de leurs récoltes. Bien qu'il y ait eu une sous-production évidente dans la plupart des sites après la première année qui a suivi le transfert, les récoltes ont été satisfaisantes en 1988, et, en 1989, les agriculteurs se sont en général montrés optimistes au moment des interviews au début de la saison. Une conséquence imprévue de cet enthousiasme pour l'agriculture est que, dans la plupart des villages, tous les périmètres sont déjà totalement cultivés. Dans ces périmètres, aucune terre n'a été réservée à la jachère, et, comme nous l'avons remarqué plus tôt, selon le Document du Projet de l'USAID (1984), il était précisément exclu que le PRM défriche d'autres terres pour la jachère.⁷

Une comparaison sommaire entre la densité de la population dans une section de la zone réinstallée en aval et une section plus ou moins équivalente dans l'ancien site d'habitation en amont révèle une diminution des terres disponibles dans les nouveaux sites. La zone de la rive droite, en aval, située entre Bingassi à l'est, Diokely au nord-ouest et Konkorma au sud-ouest, forme un trapèze de terres habitées, bordées au nord par les murs de la vallée et, au sud, par le fleuve. Dans cette section trapézoïdale on trouve à peu près 2 200 hectares de terres disponibles. On y compte un village et trois hameaux d'accueil, et sept villages et un hameau réinstallés; au total, la population est estimée à plus de 2 100 habitants. Le calcul de la superficie des champs nécessaires de ces 11 communautés plus le terrain occupé par les plate-formes des villages revient à 1 800 hectares de terres déjà distribuées ou occupées. Par contraste, un bref calcul des terres qui entouraient les huit villages les plus près de Manantali s'élève à plus de 5 400 hectares pour une population nettement inférieure à celle des 11 communautés mentionnées ci-dessus. Avec seulement 300 hectares restant de terres disponibles non distribuées, il n'y aura pas assez de terres pour maintenir les systèmes d'agriculture extensive des Malinké du Bafing. Il est vrai cependant qu'il existe une grande quantité de terres non cultivées sur le plateau au nord-est de cette zone, mais on ne peut y accéder qu'en escaladant les falaises abruptes des murs de la vallée, et, d'autre part, les sols seraient moins attrayants que les terrains alluviaux qui se trouvent en dessous.

L'eau. Les villages réinstallés en aval du barrage sont assez éloignés du fleuve parce que les terres situées en bordure du fleuve sont réservées à un plan éventuel d'irrigation par gravité portant sur 9 000 hectares, et aussi en raison des éventuelles maladies liées à l'eau.

Avant la réinstallation, les villages pouvaient satisfaire leurs besoins domestiques en eau en puisant directement dans le fleuve ou dans les puits creusés non profonds, qui bien souvent tarissaient. Le PRM avait donc équipé chacun des villages réinstallés d'un forage et d'une pompe manuelle par centaine d'habitants. La moitié des forages étaient munis de citernes (puits de large diamètre reliés par une valve au forage) afin de mettre de l'eau en réserve pour les cas d'urgence quand les pompes sont inutilisables. Il y avait au début quelques problèmes avec les pompes manuelles qui ont été résolus, et le PRM est maintenant en train d'établir un programme d'entretien des pompes. Deux groupes d'hommes jeunes ont reçu une formation pour réparer les pompes, mais, par la suite, un bon nombre d'entre eux ont quitté la région pour chercher du travail salarié. Le Corps de la Paix prévoit la formation d'un nouveau groupe; cette fois l'attention sera portée sur des hommes plus âgés et moins susceptibles de déménager.

Pour le moment, les routes et l'amélioration des points d'eau afin que l'eau soit relativement saine et continuellement disponible sont les seuls bénéfiques durables que les populations ont reçu de leur réinstallation forcée.⁸ Warshall (1989:56) soutient que la construction du barrage de Manantali a entraîné des dégâts considérables dans l'environnement, dont la destruction d'une importante forêt de rôniers dans la région du réservoir au dessus du barrage. Parmi les mesures d'atténuation suggérées par Warshall (1989:56) pour maintenir la biodiversité dans le bassin du fleuve Sénégal, on trouve: (a) l'approvisionnement du réservoir de Manantali en poissons lacustres plutôt qu'en poissons de rivière; (b) la création d'un parc national sur les rives ouest et sud; (c) la construction d'un estuaire artificiel à l'embouchure du fleuve Sénégal; (d) la réparation des systèmes hydrauliques à Djoud; (e) la création de marécages en pente douce autour de Manantali, qui pourraient être peuplés de rôniers; (f) l'ébauche de projets de pisciculture pour compenser les pertes. Aucune de ces mesures n'a été prise.

Les plantes sauvages et le gibier. Dans le Bafing, la récolte de ressources sauvages par le biais de la chasse et de la cueillette constituait un important supplément à l'agriculture et à l'élevage, et ajoutait à la fois au revenu local et à la qualité de l'alimentation; mais on n'a procédé à aucune enquête à ce propos dans la principale région de réinstallation, en dessous du barrage. C'est peut-être que le gibier sauvage, les karités, les palmiers et les bosquets de bambous sont plus rares en aval qu'en amont, et que la population relativement peu dense en aval du barrage ne s'intéressait pas tellement à ces espèces. Des analyses préliminaires des données du suivi fait en 1988 laissent entendre que la cueillette était tombée de 40% à seulement 16% des activités non-agricoles rapportées. Dans la mesure où ce déclin est dû au manque de familiarité avec le terrain, nous pouvons anticiper un revirement progressif. Mais ce déclin peut être en partie permanent. L'accroissement rapide de la population dans la région de réinstallation, combiné à un défrichage à grande échelle, peut affaiblir la capacité de l'environnement à supporter la faune et la flore. Et, du fait des nouvelles routes, les agents (du gouvernement) des eaux et forêts sont devenus bien plus vigilants en ce qui concerne le contrôle de la chasse et la fabrication du charbon de bois, toutes deux illégales sans permis. Les villageois ont montré de l'inquiétude par rapport au déclin des ressources provenant des bois, même s'il est trop

tôt pour se prononcer sur l'impact que ce déclin aura sur l'alimentation et le revenu. Quelques chasseurs accompagnés de leurs familles ont déjà quitté leur nouveau village pour se réinstaller le plus près possible de l'ancien, où la chasse est bonne et où il n'y a pas de responsables des eaux et forêts.

Des études comparatives ont montré que la construction de barrages en zone tropicale conduit souvent à une amélioration de l'environnement piscicole en amont, et, par conséquent au développement de la pêche dans le réservoir. Cela a été le cas peu de temps après la construction du barrage, et on a estimé que 6 000 pêcheurs Bozo et Somono ont émigré près du lac. Un an plus tard à peu près, il n'en restait plus que 1 000 environ. Le réservoir est déjà trop profond pour les techniques de pêche indigènes, qui sont mieux adaptées aux rivières peu profondes. La profondeur du réservoir de Selingue, d'où les familles des pêcheurs avaient émigré, est de huit mètres seulement, alors que Manantali se trouve déjà à 30 mètres au-dessus du niveau du fleuve principal et que le lac aura 20 mètres de profondeur de plus d'ici deux ans. Les pêcheurs traditionnels du Mali utilisent des filets qui font au plus deux mètres de haut tout en atteignant parfois 100 mètres de long ou même plus. Ces filets, une fois jetés dans les zones les plus profondes du lac, sont facilement évités par les poissons. Les pêcheurs affirment que leur équipement les force à travailler dans les eaux moins profondes près des rivages, où les poissons sont petits et relativement peu nombreux; ils sont d'accord sinon avec les scientifiques de l'OMVS que les zones les plus profondes du lac regorgent de gros poissons. Le problème, c'est de les attraper.

Manantali connaît une autre contrainte au développement d'une pêcherie viable: son isolement et la difficulté à envoyer frais le poisson le plus apprécié, dans les grands centres de consommation. Le réservoir de Selingué se trouve près de Bamako, la capitale, où le poisson se vend à un bon prix. Dans la région-même de Manantali, les besoins de la consommation sont vite satisfaits, et ce qui reste des pêches doit être fumé avant d'être exporté. Au Mali, en général, on n'apprécie pas autant le poisson fumé que le poisson frais qui, par ailleurs, ne rapporte pas autant sur le marché. Bien que la majeure partie des prises soit ramenées par des immigrants, venus de communautés traditionnellement orientées vers la pêche, de jeunes Bafingois ont également commencé à pêcher. Cette initiative est certainement bénéfique; toutefois, il n'y a eu aucune tentative de la part du gouvernement ou de donateurs de développer cette ressource ou de donner une formation à la population locale pour qu'elle puisse l'exploiter, si bien que, pour la plupart la pêche est dominée par des étrangers.

Nouvelles ressources, nouvelles factions sociales. La construction du barrage a apporté à Manantali de nouvelles ressources: les emplois et les activités d'entreprise ont augmenté et son isolement a diminué. Il est apparu un petit centre urbain d'à peu près 15 000 habitants, dont un bon nombre étaient salariés, dépendant du marché local pour leur alimentation. Les villageois d'accueil, de même que les réinstallés, ont répondu aux nouvelles activités économiques; ils vendent des produits variés, dont le charbon de bois, le gibier et des produits alimentaires. Le marché de l'emploi salarié s'est effondré avec la fin de la construction du barrage et des nouveaux villages, et la plupart des travailleurs qui

étaient venus d'une autre région pour trouver du travail sont partis. Il n'y a pas de nouvelle activité de développement pour absorber ce surplus de main-d'oeuvre, et l'argent disponible, provenant des salaires, a diminué précipitamment. La production agricole sur les nouvelles terres s'est néanmoins montrée satisfaisante, et, en général, la nutrition ne pose pas de problème.

C'est cette bonne production agricole qui semble guider l'expansion du commerce dans la région de réinstallation et qui apporte l'argent que le travail salarié ne procure plus. Avant la construction du barrage, un des traits remarquables du Bafing était qu'il était dépourvu d'un réseau local de marchés, si caractéristique de beaucoup de zones soudaniennes et guinéennes de l'Afrique de l'ouest. Pendant la construction du barrage, un marché quotidien très dynamique est apparu à Manantali. Alors que ce marché continue à être actif, son volume a considérablement diminué depuis que le barrage est construit. Dans la région avale, il s'est créé deux marchés hebdomadaires, l'un dans un village d'accueil (Beretéounda), l'autre dans un village réinstallé (Diokeli). Deux autres marchés ont été réactivés (à Solo et à Bakouroufata). Chacun de ces marchés est ouvert un matin par semaine, et les villageois y vont pour vendre des produits de base--surtout des céréales et de l'arachide--et pour acheter des condiments et d'autres marchandises. Un bon nombre de commerçants venus d'aussi près que Mahina et d'aussi loin que Kayes achètent des produits alimentaires qu'ils revendent en dehors de la région; ils importent d'autre part des produits manufacturés pour les vendre à la population locale.

La marchandisation de plus en plus importante de l'économie locale a un effet sur le comportement des jeunes, qui sont les forces motrices du changement dans la région de réinstallation. En plus de leur rôle dans la commercialisation, ayant contribué à la création de nouveaux marchés et s'étant emparé des ventes au détail de cigarettes, du thé et du sucre, les jeunes se sont montrés efficaces dans leurs pressions pour diminuer le montant de la dot et pour établir des programmes d'alphabétisation fonctionnels. En plus de *l'Union Nationale des Jeunes du Mali* (l'UNJM) (répandue dans tout le pays), plusieurs niveaux d'associations résultant de la réinstallation ont été créés. La plus active de ces associations est *l'Association des Anciens Elèves*, composée d'à peu près 30 anciens étudiants habitant aussi bien dans les villages d'accueil que dans les villages réinstallés. Pendant assez longtemps, le parti politique malien a lancé des associations de jeunes dans d'autres régions du pays, mais seulement récemment dans la région de Manantali. Il est possible que l'apparition de ces influentes associations de jeunes soit due au fait que le projet de réinstallation a donné des postes à responsabilités, dans les comités villageois de réinstallation, de même que des places de contre-maîtres pour le défrichement des terres et d'autres activités du projet, à de jeunes Bafing Malinké lettrés et qui parlent français. Ces jeunes gens prennent maintenant les postes de direction réservés auparavant aux plus âgés, et si les organisations de développement deviennent actives dans la région, il est probable que leur importance augmente. Les jeunes devenant de plus en plus responsables de leur propre vie, prenant leurs propres décisions économiques et arrangeant même leurs propres mariages, la structure des communautés fondées sur le contrôle gérontocratique des hommes, inévitablement, s'en ressent (Meillassoux 1981). Parmi ces changements figurera

certainement une réticence croissante de la part des jeunes à représenter une main-d'oeuvre productive sans compensation directe hors du groupe familial. Bien que les groupes par catégorie d'âge, le *tôn*, continuent à procurer la main-d'oeuvre supplémentaire pour la préparation des champs, le désherbage et la récolte, nous prévoyons une dégradation lente, mais sûre, de cette "économie affective" (Hyden 1983). Dans d'autres régions du Mali, il y a des signes qui suggèrent que ce processus de marchandisation de la main-d'oeuvre conduit également à une fragmentation plus prononcée des familles (par lignées), du fait que beaucoup d'hommes mariés préfèrent travailler dans leurs propres champs plutôt que dans ceux de leurs pères.

Autonomie et participation.

Peut-être est-il paradoxal de parler de "participation" pour une réinstallation due à la retenue d'eau, dans la mesure où il s'agit d'un déménagement automatiquement involontaire. Pourtant le succès des réinstallations dépend en grande partie de la participation active de ceux qui sont obligés de s'installer ailleurs. Non seulement la participation facilite l'assimilation au transfert et diminue la dépendance, commune dans le cadre de ces projets, mais aussi elle apporte à la gestion des informations fondamentales pour prendre les bonnes décisions. Le PRM a bien cherché à faire participer les nouveaux occupants au projet, mais plus souvent pendant la phase de planification que pendant la phase de réalisation.

Pendant la phase de planification, les villageois avaient été consultés pour savoir où ils voulaient habiter, et, en général, leurs souhaits ont été respectés dans la mesure où les sites préférés offraient suffisamment de terres et d'eau, et où le déménagement n'allait pas engendrer, de toute évidence, des conflits avec une population déjà établie ou bien d'autres occupants à venir. Lorsque les résidents d'un village ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur le site de réinstallation, le PRM a accepté de développer des sites distincts pour chaque faction. Dans le but de les aider à visualiser les réalités du barrage et l'inondation des terres qui en découle, des représentants de chacun des villages qui devaient être réinstallés ont été emmenés au barrage de Selingué au sud du Mali, où ils ont pu examiner une réinstallation finie et discuter avec ceux qui avaient dû déménager. Il a fallu cette visite pour les convaincre que leurs maisons et leurs champs seraient en effet perdus pour faire place à un lac profond qui se formerait dans la vallée de ce qui avait été un fleuve à libre cours. Cependant, beaucoup étaient restés sceptiques jusqu'à ce qu'ils aient vu les eaux s'élever derrière le barrage de Manantali lui-même. Les villageois ont aussi été capables d'influer sur la forme des compensations à recevoir pour leurs cuisines, leurs toits et leurs greniers perdus. Le PRM avait initialement prévu d'employer les entrepreneurs chargés de la construction des maisons dans les nouveaux sites, pour bâtir des cuisines, des greniers et des toits de chaume, mais les villageois ont persuadé les responsables du projet qu'il serait moins coûteux qu'ils se chargent de leurs propres constructions, en étant payés directement. Toutefois, dans certains villages, les femmes se sont plaintes que les chefs de famille aient mis dans leurs poches l'argent destiné à bâtir les cuisines, et qu'ils avaient procédé à une construction de remplacement peu solide, ou bien n'avaient rien bâti du tout. En 1988, à

la fin de la saison agricole, comme les rendements étaient élevés et que beaucoup de concessions n'avaient pas remplacé leurs greniers, il y a eu une crise du stockage.

La participation locale effective a nettement baissé pendant la phase de réalisation, surtout à cause du peu de temps qui restait entre le commencement réel des constructions pour la réinstallation et la fermeture des vannes du barrage. Bien qu'en principe l'USAID avait consenti dès 1979 à apporter des fonds à la réinstallation, le Document du Projet n'a pas été délivré avant 1984, et, le temps de choisir, d'engager et d'installer un entrepreneur chargé de donner des conseils sur le défrichement des terres et la construction du village, il s'est écoulé une année de plus que prévu. En même temps, la construction du barrage se poursuivait dans les délais prévus, et le consortium dirigé par des allemands a reçu une prime pour avoir fini le travail au moment escompté. Malgré toutes les excellentes intentions concernant Manantali, l'USAID, le GRM et le PRM ont senti la pression pour rattraper le temps perdu, si bien que les décisions ont été prises rapidement à partir d'informations incomplètes, et souvent erronées, et avec une participation locale très limitée. De plus, le donateur semblait parfois regretter d'avoir consenti à pourvoir aux besoins de la réinstallation, et se méfiait de tout ce qui aurait pu être interprété comme une intensification de son engagement dans cette région lointaine. Il est possible que cela ait conduit l'Agence à être plus distante que d'habitude dans sa surveillance des opérations, et, de ce fait, le défi étant minimum, les responsables du gouvernement d'accueil ont pu donner cours à une gestion de style autoritaire (où les décisions partent du haut, plutôt que du bas, c'est-à-dire de la population).

Les nouveaux occupants, encouragés par la Section Sociale et de Suivi (SSS) du PRM, qui a maintenu la communication et les liaisons avec la population au cours de la réinstallation, ont toutefois pris leur participation au sérieux et ont insisté pour jouer ces rôles importants pendant la phase de réalisation. Le personnel de la SSS vivait dans les villages et était ainsi en contact direct avec les populations, et les représentants des villages passaient régulièrement à la direction et étaient reçus par son directeur. La stratégie a donné un certain aspect improvisé de négociation à quelques-unes des décisions prises pour la réalisation de la réinstallation, et a été regrettée par la suite par les administrateurs du projet qui voulaient des mesures plus conséquentes. A cette exception près, le personnel du PRM qui se trouvait sur le terrain est resté ouvert aux avantages présentés par la participation locale, mais il n'était pas soutenu de façon appropriée par le donateur et s'opposait aux responsables régionaux de l'administration centrale à Bamako, qui pensaient que les populations réinstallées devaient simplement suivre les ordres.

Quand les populations locales ont réalisé que la gestion du projet n'était pas sensible à leurs besoins, elles ont commencé à essayer d'utiliser le système politique pour obtenir une action plus favorable. En 1979, le gouvernement militaire du Mali, qui avait suspendu tout parti politique suite à un coup d'état en 1968 qui avait renversé l'administration civile précédente, a autorisé l'établissement d'un parti politique, suivi plusieurs années après d'une assemblée nationale. Dans cet Etat à parti unique, ce qui intéressait les représentants élus et les responsables du parti était d'établir des circonscriptions électorales locales, et de s'en

servir pour progresser dans leur compétition pour le pouvoir, contre le personnel administratif. Cette rivalité a donné la possibilité à la population locale d'opposer le parti à l'administration, en cherchant son soutien. Désireux de paraître concernés, les législateurs et les responsables du parti ont tenu des meetings à Manantali pour écouter les plaintes, offensant profondément l'administration du PRM qui s'est sentie trahie, étant donné qu'elle avait évalué ses propres actions comme étant toujours dans l'intérêt des populations recasées. Le personnel du PRM ne s'est pas toujours rendu compte que les personnes réinstallées estimaient le *processus* de participation comme étant aussi important que les bénéfices matériels procurés par le PRM. C'est leur expérience du début, le personnel du projet les avait reçues de façon très hospitalière, qui les a poussées à se tourner vers d'autres responsables du gouvernement, alors que l'accès au PRM apportait des récompenses de plus en plus rares.

L'expérience de Manantali souligne l'importance d'une participation locale effective dans les projets de réinstallation involontaire. Il est nécessaire d'avoir des lignes de communication ouvertes et des administrateurs bien disposés, mais cela ne suffit pas. Il faut du temps pour arriver à cette participation: le temps de bâtir un consensus et le temps de prendre des décisions claires et cohérentes concernant la ligne de conduite à adopter. Et Manantali n'a pas eu le temps, ce qui était dû en partie au fait que les procédures bureaucratiques, chez le donateur aussi bien qu'au sein du gouvernement bénéficiaire, ont eu la préséance sur les objectifs de participation et d'une réinstallation en douceur, si bien que la réalisation des opérations a pris place dans une atmosphère de panique; ça a été une course folle contre la montée des eaux, pendant laquelle les populations ont été déménagées un peu en catastrophe, dans des maisons dont la construction était souvent incomplète et inappropriée. A Manantali, il a été démontré une fois de plus que la réinstallation ne doit pas être une réflexion tardive venant après la construction du barrage, mais une composante intégrale de cette construction, avec dès le début une conception et un financement connus et adaptés comme les instructions de la Banque Mondiale (Cernea 1988) le suggèrent.

Infrastructure du développement

Il manque à Manantali une infrastructure économique du développement. Même si l'OMVS et les états membres se sont engagés dans le développement à grande échelle de la vallée du Sénégal, Manantali n'est pas tellement pris en considération. Les bénéfices tirés du barrage--l'irrigation, la navigation et l'énergie hydro-électrique--s'il y en a, impliqueront des régions rurales distantes, en aval, et des centres urbains tels que Dakar, Bamako et Nouakchott, situés en dehors de la vallée. Les lignes de transmission peuvent commencer à Manantali, mais vraisemblablement aucun de ses habitants ne vivra dans des foyers ou des villages possédant l'électricité. L'isolement de Manantali, et la préférence du donateur et du GRM allant à l'investissement dans la vallée du Niger et dans les régions situées au sud et à l'est du Mali, font de Manantali un trou perdu de faible priorité. L'USAID a conçu son intervention dans l'exécution du projet comme une action humanitaire, l'objectif relevant plutôt de l'assistance sociale que du développement. Du point de vue de la compétition pour attirer l'attention des donateurs, le cas de Manantali ne paraît pas très convaincant,

même si le GRM, poursuivant son désir d'établir un réseau de transport par bateaux de Saint Louis à Kayes, a demandé aux donateurs d'explorer les possibilités de l'exploitation commerciale de minéraux dans l'ouest du Mali. Si cette recherche s'avérait heureuse, il est possible qu'on prête une certaine attention au bassin fluvial du Bafing. Les donateurs pourraient envisager également la possibilité d'un investissement dans l'irrigation par gravité sur les terres situées en bordure du fleuve immédiatement en aval du barrage, mais l'importance des dépenses liées à la mise en place de périmètres irrigués et les difficultés d'exportation des récoltes rendent la réalisation de ce projet improbable dans un futur proche. Le prix du transport depuis la région de Manantali est prohibitif, mais la route allant de Manantali jusqu'au chemin de fer à Mahima construite par le consortium allemand, qu'on avait laissée se détériorer pendant un certain temps, est à présent maintenue de façon satisfaisante par l'OMVS avec un équipement venant de l'EBCM (voir liste des sigles). Par ailleurs, Warshall avait suggéré que la création d'un parc national autour du lac (1989:71) représentait une des plus importantes priorités pour la préservation de la diversité biologique au Mali, mais ici encore, il n'y a actuellement pas d'engagement financier. Les décisions financières prises à la fois par l'AID et le GRM se limitent en grande partie à des sommes d'argent relativement peu élevées que chacun contrôle dans le cadre du développement, et ils ont décidé d'investir ces fonds ailleurs. Si aucun minerai n'est découvert ces perspectives de développement dans la région de Manantali restent assez éloignées. Manantali représente une région marginale pour l'OMVS, de même que pour son propre gouvernement national et ses donateurs. Pour les populations de la région du réservoir qui ont dû être réinstallées involontairement, il paraît peu probable pour l'instant qu'elles soient convenablement dédommagées de leurs pertes. Si tant est qu'elles prospèrent, ce sera dû à leurs propres efforts, à la fertilité des sols et à des pluviométries généralement bonnes, favorables à la production agricole.

Ce qui n'allait pas

Brokensha (1962, 1968), Scudder (1981, 1988) et Cernea (1987, 1988) ont définis les conditions dans lesquelles la réinstallation involontaire peut être menée de façon charitable et peut être associée à un développement durable, entraînant ainsi une augmentation du revenu et du niveau de vie des populations recasées. Le projet de Manantali illustre la justesse de leurs conclusions.

Le Projet de Réinstallation de Manantali démontre également la nécessité d'une planification globale de la réinstallation involontaire tant du point de vue local que du point de vue régional et national.

Du point de vue local, les planificateurs de la réinstallation devraient avoir eu une plus grande connaissance de la complexité du système de production. Il est vrai que les ressources majeures ont été prises en considération, mais les ressources supplémentaires telles que la cueillette des aliments et les potagers--importantes pour les femmes--, suffisamment de terres pour pouvoir maintenir le système agricole de la jachère--ce qui demande une réserve équivalant au moins à la surface des terres cultivées chaque année--,

et suffisamment de pâturages et de brouts pour le bétail, ont été ignorées. L'élevage a été regardé comme de moindre importance dans la région, étant donné que les planificateurs, qui n'ont pas reconnu la valeur du bétail dans le système de production, ont défini les populations qui allaient être réinstallées comme des populations de "cultivateurs" et non d'éleveurs. Il aurait fallu considérer plus clairement ces options précises que la réinstallation mettait en danger et les nouvelles options nécessaires en compensation. La plus grande erreur du projet a été le manque de toute planification en vue d'un développement économique accompagnant la réinstallation.

Le PRM était extrêmement planifié, presque jusqu'à la dernière brique posée. Certaines personnes ont même suggéré qu'il était trop planifié. Ce qu'il fallait, ce n'était pas moins mais une différente sorte de planification. Le projet s'est concentré sur les conditions matérielles des nouveaux villages et a négligé les conditions de production économiques. La réinstallation était perçue comme un problème technique de reconstruction physique, plutôt que comme un processus à la fois rétablissant et améliorant le niveau de vie.

Il aurait fallu donner plus de responsabilités aux populations dans la construction de leurs propres foyers ou, au moins, leur donner le choix entre la possibilité de les construire eux-mêmes et celle de laisser le projet s'en charger. Le PRM a opté pour une solution plus coûteuse, c'est-à-dire de se reposer sur des entrepreneurs venus de l'extérieur pour faire le travail, la qualité duquel a été remise en question à mi-projet, au moment de l'évaluation (l'USAID 1987). Des études effectuées avant le projet qui avaient révélé la nature complexe du système de production existant ont été ignorées, et, seule, la composante agricole plus évidente a été entendue par le donateur et l'administration du projet. Il est même probable que cette composante agricole souffre d'une distribution des terres insuffisantes, et, comme nous l'avons remarqué, les terres qui n'avaient pas été distribuées et qui se trouvent à proximité des villages ont déjà commencé à être occupées par des familles riches, ce qui intensifie les différences socio-économiques existant dans la région et désavantage les foyers qui auront à défricher de nouvelles terres à une distance considérable de leurs foyers. Dans quelques années, même ces terres feront l'objet d'une concurrence importante, ce qui encouragera et augmentera les conflits intra- et intervillageois, d'où triompheront probablement les familles influentes et puissantes.

L'analyse holistique est encore plus utile aux niveaux régional et national. Les planificateurs ont donné peu de considération au rôle que Manantali pourrait tenir dans l'ensemble de l'économie; apparemment ils nourrissaient l'espoir qu'un donateur encore non identifié assumerait la responsabilité de son développement. Le développement de nouveaux centres commerciaux et l'augmentation de la commercialisation qui sont apparus depuis le recasement sont entièrement dus aux efforts et à la prévoyance des populations réinstallées et d'accueil et aux commerçants de villes plus proches. Les planificateurs du projet n'étaient absolument pas conscients de l'effet que l'ouverture de cette région pourrait avoir sur la commercialisation. C'est une conclusion qui laisse à penser qu'il devrait y avoir une amplification des directives de la Banque Mondiale. Il est nécessaire d'évaluer les

projets de réinstallation par rapport au contexte de politique nationale de développement et d'après les perspectives nationales concernant le rôle de la région dans laquelle le projet se déroule.

Dans le cas de Manantali, par exemple, si on avait reconnu la faible priorité de la région au niveau national et régional, on serait arrivé à une planification de la réinstallation spécialement élaborée autour de l'autosuffisance locale. Bien qu'on se soit référé au travail de Scudder dans le Document du Projet, aucune activité pour le développement économique n'a été envisagée, même si l'investissement dans la pêche représentait une possibilité attrayante, de même que de nouvelles activités agricoles, dont la culture de décrue pendant l'abaissement du niveau du réservoir dans les villages en amont.⁹

On n'insistera jamais assez sur l'importance de mettre en oeuvre au moment opportun un projet de réinstallation, surtout quand elle y est contrainte par la construction d'un barrage. A Manantali, le rythme tranquille du départ, au moment de négocier les contrats pour l'assistance technique, a fait place à une période de mise en oeuvre agitée quand les eaux montantes du réservoir se sont mises à railler la cadence désinvolte jusqu'alors caractéristique du projet. Tout au long de cette période, l'attitude du donateur concernant son implication dans le projet est devenue ambivalente, de peur que le gouvernement d'accueil n'interprète ses préoccupations humanitaires de réinstallation des populations comme un engagement à long terme dans le développement économique de la région.

Dans l'éventail des efforts de réinstallation récents associés au développement des bassins fluviaux, Manantali compte probablement parmi les plus réussis, les populations ayant eu à déménager à des distances relativement peu éloignées (de quelques kilomètres à peut-être 60 kilomètres), en unités villageoises à l'intérieur de leur propre région culturelle et écologique, et ayant, du moins au début, la possibilité de rétablir leurs systèmes de production. Alors que nous prévoyons que le manque de terres deviendra important d'ici dix ans (en raison à la fois de l'accroissement de la population et d'une augmentation de la densité dans la plus grande partie de la région de réinstallation), il y a pour l'instant suffisamment de terres pour pratiquer la jachère, l'élevage et peut-être aussi la chasse et la cueillette. Si la mise en oeuvre du projet avait commencé plus tôt, pour obtenir le degré de participation prévue, si la complexité du système de production avait été comprise et soutenue et s'il avait été inclus au projet une composante de développement ne visant pas seulement à reproduire la pauvreté d'avant le projet, mais à augmenter la croissance et la productivité économique de façon équitable, les résultats auraient pu être plus remarquables.

Sigles

ECBM	Entreprise de Construction du Barrage de Manantali
CEE	Communauté Economique Européenne
GRM	Gouvernement de la République du Mali
IDA	Institute for Development Anthropology
ISH	Institut des Sciences Humaines
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PRM	Projet pour la Réinstallation des Populations de Manantali.
SARSA	Settlement and Resource Systems Analysis Cooperative Agreement between Clark University and IDA (Accord de Recherche Coopérative sur les Etablissements Humains et l'Analyse des Systèmes de Ressources Naturelles entre Clark University et l'IDA)
SSS	Section Sociale et du Suivi
UNDP	United Nations Development Programme
UPR	Unité du Projet de Réinstallation
USAID	United States Agency for International Development

Notes

1. Michael Horowitz est Professeur d'Anthropologie à l'Université d'état de New York à Binghamton (SUNY-Binghamton) et Directeur de l'Institute for Développement Anthropology (IDA); Dolores Koenig dirige le Département d'Anthropologie de l'American University et est l'associée principale d'IDA; Curt Grimm est assistant de recherche supérieur à IDA. Les auteurs désirent manifester leur reconnaissance à leurs collègues de l'IDA, d'une part, et à M. Jean LeBloas de l'USAID/Dakar, d'autre part, pour leur assistance.
2. Les populations en aval du barrage ne bénéficieront pas directement de sa construction. Au contraire, le contrôle des eaux prévu aura pour effet de diminuer considérablement la crue annuelle en aval, et donc de réduire la quantité de terres utilisables pour la culture de décrue peu coûteuse. Il est possible que d'autres impacts négatifs sur les plaines inondables situées le long du fleuve au Sénégal et en Mauritanie se fassent sentir au niveau de l'élevage, la pêche, la régénération de la forêt, la recharge de la nappe phréatique et probablement des oiseaux migrateurs. L'anticipation sur les investissements des donateurs dans les périmètres irrigués et leur préférence pour le "secteur privé" ont déjà entraîné en Mauritanie l'expropriation massive de terres appartenant à des Noirs africains par des Maures blancs (ou Beydanes) et forcé leur expulsion de l'autre côté du fleuve au Sénégal. En représailles, au Sénégal, des boutiques appartenant à des Beydanes ont été pillées et leurs propriétaires forcés de fuir. Des deux côtés de la frontière, il y a eu beaucoup de morts et de blessés, dus aux progroms.
3. Charles Okidi (1987:66-67) remarque que la construction du barrage était principalement menée par un consortium de firmes européennes, dirigée à Diama par les Français et, à Manantali, par les Allemands, qui sous-traitaient différentes parties du travail. "Cela veut dire que la majeure partie des fonds réunis pour les projets étaient immédiatement dépensés à l'extérieur des pays du contrat... [ce qui a] des retombées considérables sur les pays de l'OMVS qui doivent rembourser les emprunts puisque l'argent n'a pas l'occasion de circuler dans leur économie nationale et, pourtant, il faudra longtemps pour que les investissements en gestation soient économiquement rentables. En conséquence, ces pays sont obligés de chercher des fonds ailleurs pour rembourser les emprunts, ce qui représente un lourd fardeau pour leur économie."
4. En fait, les matériaux ne furent pas fournis aux villageois par le projet. Des indemnités en espèces leur furent données pour la perte de leurs greniers et de leurs latrines, et ils durent apporter leurs propres matériaux afin de construire des parcs pour le bétail et des poulaillers. Quelques matériaux furent récupérés des anciens sites et amenés dans les nouveaux villages.

5. Avant la construction du barrage, 95% de la population était Malinké. Un nombre inférieur à 3% était Fulbe; ces derniers étaient souvent employés par les villages Malinké pour garder les troupeaux, ou bien occasionnellement pour enseigner le Coran. Le reste était composé de quelques Bambaras, Khassonkés et Soninkés. Pendant la phase de construction, il y a eu un apport considérable d'étrangers: quelques-uns, embauchés par les ECBM (les Entreprises de Construction du Barrage de Manantali), étaient chargés de la construction du barrage; il y avait sinon des fonctionnaires et des spécialistes du développement nationaux et internationaux; d'autres, comme les commerçants mauritaniens et un bon nombre de prostituées, étaient venus en tant que travailleurs à leur compte. A mesure que le réservoir se remplit et qu'un bon nombre de responsables et d'ouvriers du bâtiment venus de l'étranger s'en vont, des pêcheurs Bozos et Somonos (certains ont eu l'expérience du réservoir de Selingué) arrivent d'autres régions du Mali et s'installent en amont du barrage pour exploiter les nouvelles ressources. On a très peu étudié (et de façon systématique) les impacts socio-économiques de ce genre de réinstallation spontanée, de même qu'involontaire.

6. En ce qui concerne les premières installations, dans certains villages, les pompes ont vite été corrodées par une eau très riche en minéraux, et il a fallu importer de France des tuyaux en acier inoxydable.

7. D'après le Document du Projet, 6 000 hectares devaient être défrichés par le projet afin de rendre possible la réinstallation de 10 000 personnes réparties en 800 foyers ou unités de production agricole (UPA). "...chaque UPA cultive en moyenne 7,5 hectares par an auxquels on peut en ajouter à peu près la moitié en jachère...Les terres en jachère ne seront pas défrichées par le projet" (1984:Section 7.6.5.b). Ces moyennes, au mieux des estimations, doivent être utilisées avec une grande précaution.

8. Comme les turbines ne sont toujours pas installées à Manantali, même les consommateurs d'énergie hydro-électrique de la ville qui devaient finalement profiter de la construction du barrage n'en ont reçu aucun bénéfice.

9. Etant donné que les agriculteurs travaillant en culture de décrue doivent être sûrs que la période de non-crue sera assez longue pour que les cultures mûrissent et soient récoltées, l'agriculture de décrue de réservoir nécessite une coordination étroite et des échanges éventuels avec la production d'énergie hydro-électrique.

Références

Anderson, Dennis

1987 Scope of Tariff and Project Justification Studies. Prepared by the World Bank (WAPDR) for the OMVS.

Brokensha, David W.

1962 Volta Resettlement. Legon, Ghana (mimeo).

1963-4 Volta Resettlement and Anthropological Research. *Human Organization* 22(4):286-290.

1968 Resettlement. In N. Rubin and W. W. Warren, eds., *Dams in Africa: An Interdisciplinary Study of Man-Made Lakes in Africa*. New York: Augustus M. Kelley Publishers.

Cernea, Michael

1987 Social Issues in Involuntary Resettlement Processes: Policy Guidelines and Operational Procedures in World Bank-Financed Projects. Washington, DC: The World Bank.

1988 Involuntary Resettlement in Development Projects: Policy Guidelines in World Bank-Financed Projects. Technical Paper No. 80. Washington, DC: The World Bank.

Groupement Manantali

1978 Etude d'Exécution du Barrage et de l'Usine Hydroélectrique de Manantali. Rapport Final. Mission A.1.14 Recasement des Populations. OMVS: Dakar.

Hyden, Goran

1983 No Shortcuts to Progress: African Development Management in Perspective. Berkeley, CA: University of California Press.

Meillassoux, Claude

1981 Maidens, Meal and Money: Capitalism and the Domestic Community. Cambridge: Cambridge University Press.

Okidi, C. O.

1987 Development and the Environment in the Senegal Basin under the OMVS Treaty. Discussion Paper No. 283. Nairobi, Kenya: Institute for Development Studies.

Salem-Murdock, Muncera

1989 Arabs and Nubians in New Halfa: A Study of Settlement and Irrigation. Salt Lake City: University of Utah Press.

Samake, Maximin, M. Sow, M. Sarr, F. Maiga, and B. Camara

1987 Etude de l'Economie Domestique dans la Zone du Barrage de Manantali. Phase IV et V. Bamako: Institut des Sciences Humaines.

Scudder, Thayer

1981 The Development Potential of New Lands Settlement in the Tropics and Subtropics: A Global State of the Art Evaluation with Specific Emphasis on Policy Implications. Binghamton, NY: Institute for Development Anthropology.

1988 The African Experience with River-Basin Development: Achievements to Date, the Role of Institutions, and Strategies for the Future. Binghamton, NY: Institute for Development Anthropology.

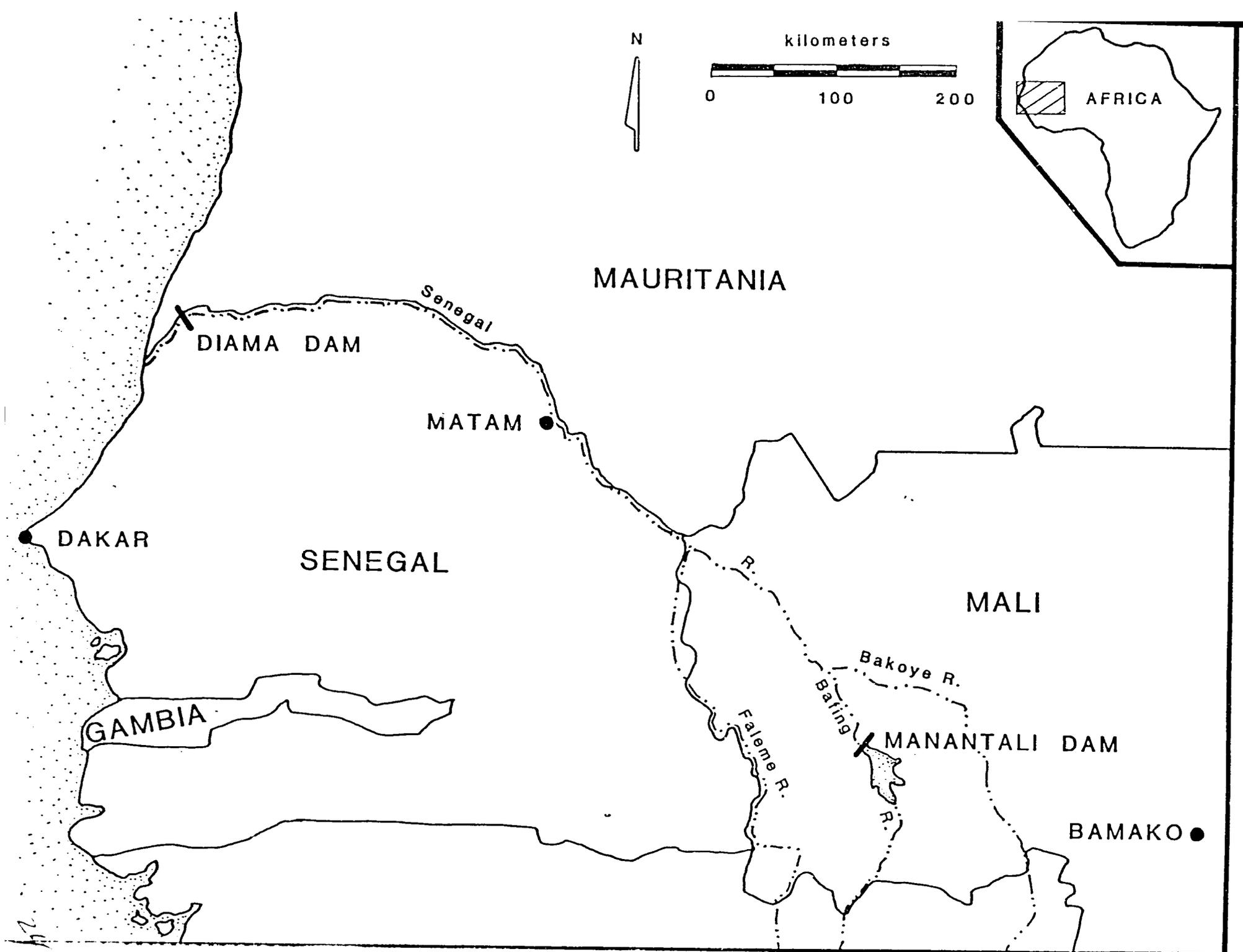
USAID

1984 Project Paper: Mali Manantali Resettlement Project (625-0955). Washington, DC: USAID.

1987 Manantali Resettlement Project: Mid-Term Evaluation Draft Report, March 1987. Bamako: USAID.

Warshall, Peter

1989 Mali: Biological Diversity Assessment. Washington, DC: Agency for International Development; Africa Bureau.



N

kilometers

0

100

200



AFRICA

MAURITANIA

Senegal

DIAMA DAM

MATAM

DAKAR

SENEGAL

MALI

Bakoye R.

Bafing R.

MANANTALI DAM

Faleme R.

R.

BAMAKO

GAMBIA

